

pense que la réponse venue d'Angleterre était que, sauf certaines exceptions, l'amnistie pourrait être accordée sur certain avis reçu d'ailleurs. Il ne s'en suivit aucune mesure, pour la raison que nous prétendions toujours n'avoir rien à faire ici, comme gouvernement, avec la question de l'amnistie; que cette question était du ressort impérial, et que, partant, elle ne nous regardait pas. D'un autre côté, le fait que, dans notre opinion, une amnistie partielle seulement ne satisferait pas la demande qu'on faisait, nous convainquit qu'il nous était inutile de prendre quelque action ou donner suite à une proposition de ce genre. Je ne pense pas qu'il ait été entendu que cette correspondance ne se ferait pas par écrit, mais qu'on devait attendre la visite projetée de Sir John pour discuter plus longuement la question. Je ne pense pas qu'il y eut quelque relation entre cette visite et l'autre question. Nous résolûmes de cesser toute négociation avec le gouvernement impérial, du moins pour le moment.

Je crois avoir mentionné aux membres du parlement que je rencontrais, comme je l'ai déjà dit, le fait que Sir John Macdonald se rendrait bientôt en Angleterre et qu'il y traiterait la question. Je crois leur avoir dit qu'il partirait peu de temps après la session. Sir John savait très-bien que je devais faire cette déclaration. Je voulais montrer à mes amis que j'avais raison de leur faire cette assertion et que j'agissais de bonne foi à leur égard comme envers ceux dont nous soutenions la cause, et pour cela je leur dis: "Voici mon portefeuille et celui de mon collègue, M. Robitaille." J'étais autorisé par Sir John à dire à mes amis ce que je déclarai à propos de son voyage projeté en Angleterre.

Je pense avoir appris qu'à l'époque de la délégation de la population du Nord-Ouest ou de l'entrevue avec l'archevêque Taché, il y eut quelque discussion sur l'extension de l'amnistie. Autant que je puis me le rappeler, Sir Geo. Cartier et Sir John Macdonald ne dirent, et je ne doute pas qu'ils l'aient dit à d'autres de nos collègues, que la question d'amnistie était venue sur le tapis, et qu'ils avaient déclaré que cette question ne nous regardait pas comme gouvernement, vu que les actes illégaux pour lesquels on demandait l'amnistie avaient été commis avant que le Canada eût pris ou fût sur le point de prendre le gouvernement du pays. Cette question fut soulevée en présence des délégués, le Père Richot, M. Black et M. Scott. Si je ne me trompe, l'amnistie fut une des questions que les délégués soumirent à mes deux collègues, Sir John et Sir George, et ils la discutèrent entre eux. Je ne suis pas certain que la discussion ait eu lieu finalement avec Sir John Macdonald, mais je suis certain qu'elle eut lieu avec Sir George Cartier. Je ne puis me rappeler si Sir John Macdonald m'a dit que cette question avait été discutée avec les délégués, mais Sir George Cartier me l'a dit. Sir Geo. Cartier et Sir John Macdonald étaient conjointement autorisés à agir au nom du gouvernement, mais Sir John devint bien malade vers cette époque, et je ne puis me rappeler si la discussion eût lieu avant ou après sa maladie. Je puis dire positivement, pour ce qui regarde Sir Geo. Cartier, qu'il répondit que le gouvernement n'avait pas le pouvoir d'accorder l'amnistie, que cette question était du ressort du gouvernement impérial, à cause des droits qu'il avait sur le territoire à cette époque. Sir Geo. Cartier ne m'a pas dit s'il avait ou s'il n'avait pas fait connaître quelle serait, dans son opinion, la politique du gouvernement impérial à ce sujet. Je ne pense pas qu'il m'ait dit avoir déclaré autre chose que les bons offices du gouvernement ou de quelques membres du gouvernement, non officiellement ou autrement, seraient dirigés auprès du gouvernement impérial dans ce sens. Je pense, d'après ce qu'il me relata ensuite, qu'il dit aux délégués que cette question étant nécessairement du ressort impérial, il n'avait aucun doute qu'on s'en emparerait en Angleterre et qu'il se basait, pour dire cela, sur le désir qu'avait montré le gouvernement impérial de régler les difficultés du Nord-Ouest. Je ne me rappelle pas avoir jamais reçu information qu'aucune promesse ou qu'aucune assertion ait été faite à l'effet de mettre en jeu auprès du gouvernement impérial les bons offices, l'influence ou les représentations du gouvernement ou d'aucun membre du gouvernement dans ce sens. Je crois que Sir Geo. Cartier et Sir John Macdonald eurent, d'après ce qu'il m'ont dit, des conversations répétées avec l'archevêque Taché, au sujet de l'amnistie, avant son départ pour sa mission à la Rivière-Rouge. Scott n'était pas mort, à cette époque. Je pense, que sa mort n'eût lieu qu'une journée ou deux avant l'arrivée de l'archevêque à Fort-Garry. Les conversations au sujet de l'amnistie, autant que je puis me rappeler, —je n'étais pas présent, —comportaient seulement que la proclamation du 6 décembre 1869 était encore en force. Sir George Cartier ne m'avait pas dit s'il avait ou non autorisé l'archevêque à faire quelque représentation à la po-